



CAP CUISINE

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

EP2 - Réalisation de la production de cuisine :

- ➡ Convocation et carte d'identité

- ➡ Malette de couteaux complète

- ➡ Petits matériels (fouet, pinceau...)

- ➡ Tenue vestimentaire réglementaire et complète :
 - coiffe professionnelle (toque, calot, charlotte...) ;
 - veste de cuisine ;
 - pantalon de cuisine ;
 - tablier ;
 - chaussures de sécurité spécifiques à la profession ;
 - tour de cou ;
 - torchons ;
 - ...

Le carnet personnel de techniques professionnelles est autorisé.

*L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
L'usage de calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.*